

Les subsides

Dès que le budget eut été voté en Chambre, au retour des vacances de l'ajournement de Noël, j'ai proposé aux leaders parlementaires une façon d'aborder la question de la réforme, et alors que nous avons entamé ces discussions, alors que j'ai suggéré une formule précise d'aborder la question, vu que la question des travaux de subsides était réglée, que le cumul législatif, résultat des deux élections en moins d'un an avait été pratiquement presque tout réglé, vu que nous avions déposé notre budget et que la poussière était retombée et que l'air était plus propice pour tâcher de rechercher un consensus et faire des changements à la procédure, dès notre retour des Fêtes j'ai donc suggéré aux leaders parlementaires une façon d'aborder la question de la réforme, et nos discussions ont été interrompues par la sonnerie.

Alors voici où nous en sommes. Et ce que je voudrais explorer aujourd'hui comme avenue possible pour permettre des changements pratiques et positifs dans les meilleurs délais, c'est ce qui suit: Le chef de l'opposition nous demande d'envoyer une référence générale au comité, je vais prendre cela en considération.

• (1620)

Compte tenu des circonstances que j'ai expliquées, compte tenu de l'urgence à effectuer des changements, compte tenu du fait qu'il existe des changements qui ont déjà été étudiés à fond et recommandés à la Chambre et qui pourraient être mis en application sans être déferés à un comité, je serais plus enclin à tester la bonne foi de l'opposition et à considérer l'opportunité de mettre en vigueur des changements dans les meilleurs délais sans devoir recourir au comité de la procédure et de l'organisation et simultanément demander à ce comité qui est le comité approprié pour étudier les réformes, faire une référence sur l'ensemble de la réforme parlementaire en suggérant à ce comité de prendre en considération le document qui a été déposé par le parti progressiste conservateur alors qu'il était au pouvoir, document qui comporte quelques suggestions utiles mais qui est loin d'être complet, savoir le Rapport Lambert, les études faites par le Conseil économique du Canada, le Rapport Peterson sur la réglementation. Tous ces documents devraient être analysés à fond, et nous devrions avoir un rapport détaillé du comité de la procédure et de l'organisation en temps utile. Mais ce que je dis, c'est que la voie à explorer c'est de songer à tester si véritablement le chef de l'opposition est sincère et si les députés du parti progressiste conservateur veulent une réforme et des changements.

Vous savez, monsieur le président, que la façon parlementaire basée sur la tradition d'effectuer des changements à la Chambre c'est d'abord de faire étudier les changements par le comité de la Chambre spécialisé dans ce domaine, le comité de la procédure et de l'organisation. Or, en 1976, et cela avait commencé si je ne m'abuse en 1975, pendant plusieurs mois ce comité a siégé, a voyagé, est allé à Londres, il était présidé par le leader du gouvernement à la Chambre, l'honorable Mitchell Sharp faisait partie du comité, comme le député actuel de Nepean-Carleton (M. Baker), à l'époque c'était Grenville-Carleton, l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), l'honorable secrétaire d'État aux Affaires extérieures (M. MacGuigan) entre autres, et moi-même j'en faisais partie et plusieurs autres députés qui sont ici à la Chambre, dont le député de Rosemont (M. Lachance) qui va avoir l'occasion de nous faire connaître ses vues tantôt. Pendant des

mois ce comité s'est penché sur la réforme parlementaire en général et a effectivement été en mesure de compléter un rapport fort détaillé.

Je suis prêt à mettre à l'épreuve la bonne foi de l'opposition en leur suggérant ceci. Continuons les négociations au niveau des leaders parlementaires sur le sujet, choisissons ces changements dans le rapport du comité de la procédure et de l'organisation, changements qui ont subi l'épreuve parlementaire de l'analyse par les parlementaires au niveau du comité et mettons-les en application pratiquement immédiatement, et pour le reste faisons une référence au comité, et les changements qui pourraient être ainsi considérés dans les négociations que j'aurai avec mes collègues leaders parlementaires dans un avenir immédiat dans l'espoir d'en venir à un accord très rapidement, pourraient être ceux-ci: des discours de 20 minutes. Cela a déjà été suggéré par le comité de la procédure et de l'organisation, et je réfère à ce rapport, à la page 20:55. Les discours de 20 minutes ont été recommandés depuis 1976. Cela est recommandé dans la recommandation n° 41 du document progressiste conservateur, et il n'y a absolument aucune raison que nous ne commençons pas maintenant à mettre en application cette durée-limite de 20 minutes pour les discours.

Je me souviens très bien que l'année dernière, à l'occasion d'un débat qui avait trait à la procédure parlementaire, j'ai mis le chef de l'opposition officielle au défi d'appliquer immédiatement la règle des 20 minutes pour les débats et il n'a pas eu le courage à l'époque de relever le défi. Je lui fais aujourd'hui la même suggestion, s'il veut des discours de 20 minutes, nous sommes prêts à mettre cela en application à compter de maintenant, mais j'ai la conviction qu'ils ne sont pas prêts aujourd'hui à consentir quoi que ce soit, j'ai le désir de continuer quand même à faire des efforts pour rechercher un consensus nécessaire à au moins mettre en application des changements qui ne sont pas controversés.

Un autre changement qui n'est pas controversé, qui ne règle pas tout le problème de la réforme parlementaire mais qui dénoterait la bonne foi, ce serait de reporter tous les votes à un moment raisonnable. La Chambre comprend 282 députés, on a un budget de \$75 milliards par année à administrer et on court comme des enfants d'école dans les corridors en réponse à une sonnerie d'alarme qui fonctionne bien souvent trop longtemps. Il me semble qu'il serait normal... Il existe des compagnies beaucoup plus petites que cela où on prend des décisions sur des montants et des implications beaucoup plus petites que celle-là et qui ont le tact de donner des préavis aux directeurs pour que ceux-ci puissent organiser leurs activités et se réunir aux moments opportuns pour prendre des décisions.

Je pense donc que si l'opposition est de bonne foi, elle ne devrait pas voir d'objection à ce que tous les votes soient reportés à un moment précis, de façon à ce que les députés à l'avance sachent que la décision devrait être prise et qu'on ne joue pas à la cachette pour essayer de prendre quelqu'un en défaut, rappeler des députés qui sont partis en délégation, briser la règle parlementaire traditionnelle du pairage, essayer de prendre le gouvernement par surprise. Je pense que cela est enfantin et que c'est une des raisons pour lesquelles entre autres il y a tant de cynisme à notre égard de la part de la population. Il me semble que ce serait normal si on pouvait déterminer à l'avance l'heure des votes. On éviterait ainsi une situation aussi déplorable que celle que l'on a connue au cours